



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

## *Municipalité et Conseil communal*

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz  
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 11 avril 2008

### PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du **10 avril 2008** le CONSEIL COMMUNAL a adopté :

- **LE PREAVIS MUNICIPAL 01/2008 DU 11 FEVRIER 2008, à l'unanimité, portant sur :**
  - **Adhésion à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis**
    - approuvant l'adhésion de la Commune de Belmont-sur-Lausanne à l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis;
    - approuvant, tels que figurent dans le présent préavis, les statuts de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, adoptés par les 11 communes, soit : Lausanne, Pully, Epalinges, Paudex, Le Mont, Crissier, Prilly, Renens, Ecublens, Chavannes-près-Renens et Bussigny-près-Lausanne;
    - nommant comme représentants de la Commune de Belmont-sur-Lausanne au Conseil intercommunal, M. Gustave Muheim, Syndic et Municipal de Police, et M. Christian Stutz de la CCAR.

**Dite publication fait office de point de départ du délai de 20 jours pour déposer :**

- **une requête à la Cour Constitutionnelle (conformément à la loi sur la juridiction constitutionnelle [LJC], art. 3 et ss.).**
- **une demande de référendum (conformément à l'article 107 LEDP)**



- **LE PREAVIS MUNICIPAL 02/2008 DU 11 FEVRIER 2008, à l'unanimité, portant sur :**
  - **Prise de participation dans le capital des Sociétés Vaud-Fribourg TV SA et Citéprod SA**
    - accordant un crédit de Fr. 20'000.-- destiné à participer au capital de Vaud-Fribourg TV SA;
    - accordant un crédit de Fr. 1'000.-- destiné à participer au capital de Citéprod SA;
    - autorisant le financement de ces dépenses par prélèvement sur la trésorerie courante;
    - autorisant l'amortissement de ces dépenses par le biais du compte de fonctionnement N° 820.3523.00 "Participation au capital de Vaud Fribourg TV SA" de l'année concernée.

**En vertu de l'article 107 de la loi précitée (LEDP), la décision sur l'octroi du crédit mentionné ci-dessus peut faire l'objet d'une demande de référendum, dans un délai de 20 jours, dès la date de la présente publication.**



• LE PREAVIS MUNICIPAL 03/2008 DU 11 FEVRIER 2008, **à la majorité (une abstention)**, portant sur :

• **Remplacement du véhicule "AEBI" des Services extérieurs**

- allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 218'000.--, destiné à financer l'achat d'un véhicule pour les Services extérieurs. Ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier.
- prenant acte que ce crédit de Fr. 218'000.--, sera comptabilisé sur le compte N° 432.3115.00 «Achat de véhicules et engins auto-moteur»,
- autorisant la Municipalité à procéder à l'amortissement de cette dépense par prélèvement sur le fonds de renouvellement des véhicules et machines, compte N° 9281.02.

**En vertu de l'article 107 de la loi précitée (LEDP), la décision sur l'octroi du crédit mentionné ci-dessus peut faire l'objet d'une demande de référendum, dans un délai de 20 jours, dès la date de la présente publication.**



Les textes relatifs à toutes les décisions susmentionnées peuvent être consultés au Bureau du Greffe municipal, pendant les heures d'ouverture.

ainsi que sur le Site Internet

[www.belmont.ch](http://www.belmont.ch)

rubrique « Vie politique »

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic                      La Secrétaire

(LS)

G. Muheim

I. Fogoz